

## RÈGLEMENT DES FOULÉES HORDINOISES 2012

**EXIGENCES** : Pour toutes les courses, les jeunes de moins de 18 ans ont besoin d'une signature des parents ou du tuteur qui se portent alors responsables des renseignements indiqués.

**ENGAGEMENT** : Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du Sport et à l'Article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

- pour les licenciés, une copie de la licence FFA ou triathlon, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention «Athlétisme», la licence UNSS ou UGSEL, si engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

- pour les non licenciés ou autre licence sportive une copie du certificat médical, datant de moins d'un an, avec la mention «de non contre indication à la course à pied ou à l'athlétisme en compétition».

**INSCRIPTIONS** : Réception du bulletin d'inscription signé et joint au versement des droits d'inscription, pour les courses de : 0 € pour le 950 m, 3 € pour le 2 600 m, 5 € pour le 6 300 m, 6 € pour le 10000 m, 3 € pour la marche. (droits non remboursables). **Inscription sur place majorée de 2 €.**

**LA SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE** pour pouvoir prendre part à la course, et toute falsification du bulletin entraînera le déclassement du coureur. Le 10 km est réservé aux catégories Vétéran, Senior, Junior, Cadet (Hommes et Femmes). Le 6300 m est réservé aux catégories Cadet, Junior (Hommes et Femmes), Senior et Vétéran Femmes.

**DEPARTS / ARRIVEES** : Départs Place de la Mairie à Hordain, le 01 Avril 2012 à 9 h 00 pour la marche et jusqu'à 10 h 45 pour le 10 km. Arrivées devant la Mairie de Hordain. Les athlètes se rassemblent 5 mn avant le départ.

**DOSSARDS** : Distribution en Mairie à partir de 8 h et jusque 30 mn avant le départ de la course correspondante.

*La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou vol d'objets personnels durant l'épreuve.*

**ACCOMPAGNATEURS** : Tous les accompagnateurs sont interdits sur les parcours pour des raisons d'assurance.

**RAVITAILLEMENT** : Le ravitaillement adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisateur. Le ravitaillement personnel est autorisé.

**CONTROLE** : Chaque concurrent reçoit avant le départ un dossard qui doit être porté visiblement et remis à l'arrivée. les contrôleurs officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

**PARCOURS** : Les concurrents doivent être prudents et se conformer au code de la route. Il y aura des signaleurs de sécurité

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE** : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des assurances MMA.

**INDIVIDUELLE ACCIDENT** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**CLASSEMENT** : Il sera établi différents classements : Vétérans, Seniors, Espoir, Juniors, Cadets, jeunes, hommes et femmes avec remise de coupe. Tout coureur inscrit accepte que son adresse soit enregistrée dans le fichier informatique. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ce fichier à des fins publicitaires.

**AUTRES PRESCRIPTIONS** : Chaque participant s'engage à ses risques et périls. Le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir des droits généralement quelconques à l'égard des organisateurs. Tous les organisateurs sont bénévoles. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses

*Tous les cas litigieux seront réglés par le juge arbitre*

### COURSES PROGRAMMEES

<b>9h00</b>	<b>6300 m</b>	<b>3 €</b>	Marche familiale sans classement
<b>9h15</b>	<b>950 m</b>	<b>GRATUIT</b>	Ecole Athlé (M/F) - Poussins (M/F)
<b>9h30</b>	<b>2 600 m</b>	<b>3€</b>	Benjamins (M/F) - Minimes (M/F)
<b>9h45</b>	<b>6 300 m</b>	<b>5€</b>	Cadets (M/F) - Juniors (M/F) - <u>Seniors (F) - Vétérans (F)</u>
<b>10h45</b>	<b>10 000 m</b>	<b>6€</b>	( Cadets (M/F) - Juniors (M/F) - Seniors (M/F) Vétérans (M/F)

**12h45 Réception et remise des récompenses**

**Tous les résultats et photos sur : [www.challengeelostrevant.fr](http://www.challengeelostrevant.fr)**

## BULLETIN D'INSCRIPTION 17<sup>èmes</sup> FOULEES HORDINOISES du 01 avril 2012 à adresser avant le 24 Mars 2012

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Cat : Ecole Ath  Poussin  Benjamin  Minime  Cadet  Junior  Senior  Vétéran  Espoir

Distance : ..... Club : ..... N° de licence: ..... Fédération: .....

Adresse: .....

Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du Sport et à l'Article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

- pour les licenciés, une copie de la licence FFA ou triathlon
- la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention «Athlétisme»
- la licence UNSS ou UGSEL, si engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- pour les non licenciés ou autre licence sportive une copie du
- certificat médical, datant de moins d'un an, avec la mention «de non contre indication à la course à pied ou à l'athlétisme en compétition».

9h 00	6300 m	Marche Familiale	3 €
9h 15	950 m	Ecole Athlétisme (M/F) + Poussins (M/F)	gratuit
9h 30	2600 m	Benjamins (M/F) + Minimes (M/F)	3,00 €
9h 45	6300 m	Cadets (M/F) + Juniors (M/F) + Seniors (F) + Vétérans (F)	5,00 €
10h 45	10000 m	Cadets (M/F) + Juniors (M/F) + Seniors (M/F) + Vétérans (M/F)	6,00 €

### 12h 45 Réception et remise des récompenses

**J'ai pris connaissance et accepte le règlement**  
**Signature obligatoire :**  
(des parents pour les mineurs)

Je verse la somme de : .....€ à l'ordre de l' « **SPORTEZ-VOUS-BIEN** »  
à renvoyer avant le 24 mars 2012 à  
M<sup>me</sup> DOYEN Marie José, 31 rue Jean Moulin à HORDAIN 591 11